



Bénéficiaire d'assurance vie

Par **Minouche36**, le **21/05/2015** à **08:27**

Bonjour

Mon amie âgée de 82 ans a, il y a 3 ans, décidé de nommer comme bénéficiaire de son assurance-vie, ma fille.

Cette décision a été prise suite au rejet de son fils et de ses petits enfants une dizaine d'année auparavant.

Sa conseillère bancaire lui a précisé que, restants d'autres placements, son fils ne serait pas lésé et qu'il n'y avait pas d'inconvénient à changer les bénéficiaires d'une assurance-vie.

Depuis ce temps, et voyant mon amie vieillir, je me pose des questions. Elle a refusé au changement de bénéficiaire de prendre les conseils d'un notaire me précisant qu'elle utilisait son argent comme bon lui semblait.

Mais, à la finale, c'est nous qui resterons et je ne veux pas que son fils puisse se retourner contre ma fille.

Ai-je raison de m'inquiéter ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.